

Administration fédérale

Que les documents déposés par le ministre des Approvisionnements et Services le 5 juillet 1977 soient renvoyés au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. l'Orateur: A l'ordre. La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE DE SUPPRESSION DES ÉCHAPPAIRES PAR
L'ADOPTION DE CERTAINS AMENDEMENTS—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je souleve une question de nature urgente. Ma motion découle du fait que le ministère du Revenu national, dans la circulaire 76-4R concernant les pot-de-vin, les paiements illicites, etc., explique aux hommes d'affaires comment transformer un pot-de-vin en allègement fiscal en obtenant un reçu. Puisque c'est là une autre échappatoire de nos lois fiscales, comme le recours à l'article 18 de la loi de l'impôt sur le revenu pour déduire les frais de la prostitution, je propose, avec l'appui du député de Leeds (M. Cossitt):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances et au ministre du Revenu national de présenter immédiatement une nouvelle mesure législative supprimant les échappatoires de la loi de l'impôt sur le revenu qui permet des allègements fiscaux dans des cas aussi contestables que les pot-de-vin et la prostitution.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DEMANDE D'OCTROI AU CAP-BRETON DE CERTAINS AVANTAGES
DE LA DÉCENTRALISATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

La politique de décentralisation mise en œuvre par le gouvernement a été bien accueillie dans toutes les régions où sévit le chômage et où la moyenne des revenus est assez faible. Les cinq provinces de l'Est ont toutes profité de ce programme jusqu'à maintenant sauf la Nouvelle-Écosse et sa région populaire qui en a le plus besoin, c'est-à-dire le comté du Cap-Breton. Comme le ministre responsable a dit que la question linguistique au Québec y fait maintenant obstacle, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la région du Cap-Breton, où sévit le chômage en Nouvelle-Écosse, bénéficie maintenant de cette politique de décentralisation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. Oberle.]

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CONFÉDÉRATION

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN COMITÉ MIXTE SUR L'UNITÉ
NATIONALE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai été impressionné et intrigué hier en entendant parler le premier ministre du rôle primordial que doivent jouer les députés afin d'unir les Canadiens. A ce propos, j'aimerais demander au premier ministre suppléant si le gouvernement va consentir à mettre immédiatement sur pied un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur l'unité nationale qui serait chargé de recommander des mesures d'ordre constitutionnel, économique et social devant permettre au régime fédéral de satisfaire pleinement aux besoins de tous les Canadiens.

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, cette question est actuellement à l'étude à la Chambre. Au moment du vote, nous ferons connaître la position du gouvernement à ce sujet.

M. Clark: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je pensais que le premier ministre suppléant pourrait être un peu plus adroit malgré ses réticences. Je me demande s'il ne pourrait pas dire clairement à la Chambre des communes si le gouvernement canadien compte permettre au Parlement de travailler de manière continue à réaliser l'unité des Canadiens et s'il a l'intention de créer le comité spécial mixte dont il a été question hier: oui ou non?

M. MacEachen: Je n'ai rien à ajouter, monsieur l'Orateur.

LA POSSIBILITÉ D'UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES
AU SUJET DE L'UNITÉ NATIONALE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, les ministériels semblent avoir changé d'idée depuis hier, alors que le premier ministre évoquait la possibilité que nous puissions encore servir à quelque chose, vu que le premier ministre suppléant refuse maintenant de faire connaître la position du gouvernement du Canada au sujet du rôle que le Parlement pourrait jouer pour résoudre le problème de l'unité nationale. Puisque le premier ministre suppléant refuse à la Chambre la courtoisie dont il a fait preuve à l'égard d'un poste radiophonique plus tôt ce matin, en y répondant à une question à laquelle il refuse de répondre maintenant à la Chambre, je vais lui poser une autre question. Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada a l'intention de convoquer immédiatement les premiers ministres des provinces et de leur demander leur avis sur la façon de renforcer et de réviser le pacte confédéral?